

Rapport du préavis municipal no 23-02
Remplacement de la remorque multi benne du service forestier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et conseillères,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-02 s'est réunie le lundi 22 mai 2023 à 19h00 en salle de la municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivants :
Pour le parti socialiste : Messieurs René Allenbach ; Pierre-Alain Gerber en remplacement de Monsieur Ludovic Heintz ; Jean-Samuel Py
Pour l'UDC : Messieurs Robin Tardy ; Sébastien Pavid
Pour le PLR : Monsieur Thierry Magnin et de la rapportrice soussignée Madame Elena Court

La Municipalité était représentée par Messieurs les Municipaux Lionel Pesenti et Yvan Pahud.

Messieurs Benoît Margot, garde forestier, Chef de service du secteur des forêts et Grégoire Wyss, Chef du service des travaux étaient présents.

Monsieur Benoit Margot a rappelé l'historique et l'utilisation de la remorque multi benne actuelle. Cette dernière doit passer l'expertise prochainement. Son châssis est complètement rouillé, des réparations sont possibles et reporteraient le problème à très court terme et engendreraient des surcoûts ; raison pour laquelle ce préavis est présenté au Conseil pour l'achat et le remplacement de la remorque multi benne du service forestier.

Il est proposé d'intégrer une grue afin de transporter du bois (petite quantité) ; cela évitera de générer trop de frais pour la commune en mandatant des entreprises externes pour débarrasser des petites quantités.

Les services des travaux disposent aussi d'une grue. Cette grue a, elle aussi 10 ans. Elle sera vendue pour éviter un double emploi.

Cette future grue sera multi fonctions au sein des différents services de la commune (service des forêts, travaux et industriels) pour de petits volumes, de petits travaux et en fonction des tâches forestières et hors forêts. Elle servira aussi pour les travaux urbains, des chemins forestiers et agricoles, transports des mobiliers urbains, élagages, les transports à la combe de Ville, etc.

Prolonger la benne (remorque) actuelle engendrerait beaucoup de coûts. L'espérance de vie de cette future remorque est estimée à environ 10 ans, en vue de son utilisation. La grue sera adaptée à la remorque pour une meilleure efficacité et efficacité. Les données techniques sont bien expliquées et détaillées dans le préavis.

Nous remercions Messieurs les Chefs de services et Municipaux pour leurs explications et réponses à nos questions.

Conclusion :

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix :

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **D'autoriser** la Municipalité à acquérir une remorque pour les besoins du service forestier ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 86'000.--**. Le compte 9146.23.02 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **D'amortir** cet investissement par le compte 323.3311 sur période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence sur le budget pour la partie à la charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 18'920.—la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 18'250. —avec une annuité constante.

La rapportrice : Elena Court
Sainte-Croix, le 6 juin 2023